

L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE PROTECTION DANS LES AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, la question que j'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se rattache aussi au problème urgent que pose la boue atmosphérique et la pollution de l'air surtout dans nos régions métropolitaines et nos centres urbains. La semaine dernière, on a signalé au ministre que les États-Unis avaient ordonné qu'en 1968, toutes les voitures qui seront importées ou fabriquées aux États-Unis devront être dotées d'un purificateur d'air.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai peut-être interrompu le député au mauvais moment. Va-t-il poser une question?

M. Grafftey: Le ministre a dit qu'il se renseignerait sur la situation au Canada et qu'il rendrait compte à la Chambre. Peut-il nous dire s'il l'a fait et si les Canadiens seront protégés par des normes analogues?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première question est oui. Les résultats de mon examen ont révélé que la question était à l'étude.

M. Grafftey: Une question complémentaire. Le ministre peut-il nous dire si des fonctionnaires de son ministère assistent actuellement à Washington à la conférence importante sur la pollution de l'air. D'autre part, le gouvernement envisage-t-il sérieusement de mettre au point une politique globale destinée à protéger nos villes contre la pollution de l'air qui leur fait, à l'heure actuelle, énormément de tort?

L'hon. M. MacEachen: Le député d'York-Nord (M. Addison) m'avait prévenu de son intention de parler de cette affaire. Je tiens à dire aux deux députés qu'un représentant de mon ministère assiste à la conférence en question à Washington.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA CONSTITUTION D'UN GROUPE D'ÉTUDE DES DIFFÉRENDS OUVRIERS DANS L'INDUSTRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, voici ma réponse aux députés qui nous ont interrogés sur la composition du groupe d'étude sur les relations ouvrières. Nous avons retenu les services de quatre membres et choisi un fonctionnaire exécutif à temps plein. Les députés savent sans doute que M. Woods, de l'Université McGill, en est le président. L'abbé Dion, de

l'Université Laval, le professeur John Crispo, de l'Université de Toronto, et M. Carrothers, de l'Université de Western Ontario, font partie du groupe d'étude. M. George Saunders, chef de la Direction de l'économique et des recherches au ministère du Travail, a été détaché auprès du groupe d'étude à titre de fonctionnaire exécutif à temps plein. En outre, à mesure que les travaux progresseront, d'autres fonctionnaires et conseillers de l'extérieur y participeront; certains ont déjà accepté de collaborer, mais tous n'ont pas été pressentis.

[Français]

L'AGRICULTURE

A PROPOS D'UN PAIEMENT INTÉRIMAIRE AUX PRODUCTEURS DE BETTERAVES À SUCRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (St-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

L'honorable ministre de l'Agriculture a-t-il eu le temps d'étudier la question que je lui ai posée hier et peut-il donner la réponse aujourd'hui?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question posée hier par l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot, je désire informer la Chambre que l'Office de stabilisation des prix agricoles a reçu l'autorisation de faire un paiement intérimaire de \$3 la tonne normale de betteraves à sucre de la récolte de 1966, afin d'aider les producteurs à faire face à leurs obligations saisonnières.

L'Office a rencontré les représentants de ces producteurs pour décider du moment le plus opportun pour procéder à ces paiements provisoires. Étant donné que les conditions et les besoins varient d'une région à l'autre du pays, il a été convenu que les paiements s'effectueront à une date convenant à la situation de chacune des régions en cause. (*Applaudissements*).

Des voix: Très bien!

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que ceci veut dire que certaines régions ne recevront leurs paiements provisoires que plus tard et la province de Québec est-elle une de ces régions?

L'hon. M. Greene: Selon les projets actuels, monsieur l'Orateur, les producteurs de l'Ontario recevront sous peu leurs paiements intérimaires. Quant aux cultivateurs de betteraves des autres provinces du Canada, ils recevront leurs versements provisoires au début de l'an prochain et assez tôt pour leur aider dans la mise en train de leurs travaux printaniers.